

l'affection que lui avait marquée sa bonne ville de Lyon durant les dix jours qu'il y avait séjourné (8).

Et nos boutiquiers du pont de Saone, qu'étaient-ils devenus au milieu de tant de réjouissances et de cérémonies?... Ils étaient toujours sur le pont, et leur boutique, toujours ouverte, continuait d'exciter la curiosité des passants.

Est-ce donc qu'ayant le roi sur les bras, le Consulat n'avait pas eu le temps de s'occuper d'eux? Nullement. S'il n'avait tenu qu'au Consulat, ils eussent été depuis longtemps expulsés. Mais voici ce qui s'était passé. Ayant eu vent du coup qui les menaçait, nos Juifs étaient aussitôt venus à l'Hôtel de Ville montrer une sorte de sauf-conduit leur donnant, au nom du roi et de la reine, permission de tenir boutique à Lyon aussi longtemps que Leurs Majestés y demeureraient. Que valait cette permission? Il est à croire que, si elle n'était pas fausse, ils la devaient à la complaisance intéressée de quelqu'officier de cour besoigneux. Quoi qu'il en soit, vu la « licence » dont ils étaient por-

---

(8) Sur la « magnifique, superbe et triomphante entrée du roy Henry II faite en la noble et antique cité de Lyon » cons. : Paradin, *Histoire de Lyon*, p. 320 et 351. Cf. Archives de Lyon, BB. 68 et 69. *Compte rendu officiel de ladite entrée*, par Maurice Scève est le poète lyonnais à qui fut consacrée la conférence faite il y a quelques mois à Lyon par M. Brunetière, directeur de la *Revue des Deux Mondes*. Maurice Scève avait été le principal organisateur des fêtes de l'entrée. Mécontents de diverses relations qui en avaient été faites et qui leur paraissaient contraires à la vérité, MM. les conseillers ordonnèrent qu'elles seraient brûlées et donnèrent charge à Maurice Scève « qui a conduit ladite entrée de la coucher au vray. »